

**Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration
de l'université de Strasbourg le 29 mars 2016**

L'université est attachée à l'exercice des libertés syndicales et associatives. Elle en garantit l'exercice, en particulier en accordant des amphithéâtres aux assemblées générales dans le cadre des mouvements en cours. Cette liberté d'action doit s'exercer dans le respect du travail de tous, quelles que soient les opinions, et le Conseil d'Administration en appelle à la responsabilité de chacun pour assurer cette expression libre.

Il condamne les violences de la journée du 17 mars et demande au Président de tout mettre en oeuvre pour qu'elles ne se reproduisent plus. Il demande instamment aux autorités préfectorales de respecter les règles d'intervention sur les campus universitaires et de donner des consignes fermes de modération aux forces de l'ordre.

Il demande la plus grande indulgence dans l'organisation et la prise en compte des évaluations et des contrôles d'assiduité qui se déroulent en cette période, et notamment que les examens prévus initialement lors de la journée de grève et de mobilisation nationale du 31 mars 2016 soient reportés à une date ultérieure.